

# Mutations nouvelle mouture : On nage en pleine opacité, la transparence n'est plus de mise !!

Le 28 janvier 2019 se tenait le Comité Technique Personnels et Missions DGCCRF, toute première et dernière réunion consacrée notamment aux lignes directrices de gestion (LDG) relatives aux mouvements de mutation.

En effet, nous avions pris la décision en intersyndicale (SOLIDAIRES CCRF & SCL, CGT, FO/ CFTC) de ne pas participer au seul groupe de travail (convoqué sur une journée d'action nationale sur les retraites et maintenu par l'administration malgré l'absence de toutes les OS sauf une), ni au 1<sup>er</sup> comité technique consacré aux LDG. En effet, alors que les lignes directrices ministérielles devant servir de base à celles de la DGCCRF n'étaient pas encore actées, l'administration souhaitait que l'on valide DE TOUTE URGENCE son projet régressif par rapport à la précédente instruction générale, et également très en deçà du projet de lignes directrices ministérielles.

Pour « discuter » de ce projet impactant fortement le système des mutations des agents CCRF, la Directrice Générale dans sa grande générosité a commencé d'emblée à nous indiquer qu'elle ne pouvait nous accorder à peine plus d'une heure, devant se rendre à une autre réunion (ce qui n'est pas une première !) précisant par ailleurs que le domaine (LDG) était très technique, et qu'elle laissait la main à ses collaborateurs. Très technique les mutations ! Non Madame la Directrice il ne s'agit pas seulement d'un tableur Excel mais également de situations personnelles, de gestion des agentes et des agents même peut-être de situations de souffrance, bref de la situation personnelle et professionnelle de vos agents.

Le décor était planté et illustre encore une fois l'implication de la Directrice Générale dans le dialogue social !!

## POINTS D'ACTUALITE AJOUTES A L'ORDRE DU JOUR

A la suite de notre déclaration liminaire, Virginie Beaumeunier a tout de même eu le temps de répondre aux questions que nous lui avions posées.

<u>Sur les conséquences, pour les personnels de la DGCCRF, de la réforme des retraites,</u> elle nous a indiqué que cela n'était pas de son ressort et que par conséquent elle n'avait rien nous dire. Sans doute sa manière très personnelle d'être proactive... et sujet trop technique encore peut-être!

Sur le rapport sur la Sécurité Sanitaire des Aliments, elle n'avait pas d'information supplémentaire à nous donner si ce n'est qu'elle était très embêtée voire obsédée et irritée de connaître les sources qui ont permis que ce rapport soit parvenu entre nos mains et qui l'ont trahie. Elle a indiqué ne pas pouvoir nous communiquer officiellement la dernière version de ce rapport qui ne lui appartient pas, et que seul(s) le(s) ministre(s) le pouvaient.

La seule information qu'elle a consentie à nous donner, c'est que l'arbitrage n'était pas encore fait et que notre ministre ne souhaitait pas de transfert d'emplois.

A l'unanimité, toutes les organisations syndicales ont alors voté une résolution pour que ce rapport (dernière version) nous soit remis officiellement. Le message suivant doit être transmis au Ministre :

« Les élus au CTPM demandent communication officielle du rapport SSA par le Ministre de l'économie ».

<u>Sur le Brexit</u>, il ne se passera pas grand-chose de ce côté selon elle, des contrôles import étant actuellement opérés par le service des douanes dans le nord et le Pas de Calais à titre expérimental.

SOLIDAIRES a rappelé que même si l'expérimentation dans les Hauts de France était en cours, il restait un travail conséquent pour nos collègues chargés de l'import dans cette région, les Douanes les sollicitant très fréquemment pour des demandes d'assistance.

<u>Sur les rumeurs de rapprochement avec ce service</u>, la Directrice a déclaré ne pas être au courant, il n'en est rien car il ne s'agit sûrement que des rumeurs, « un serpent de mer qui revient régulièrement »...

<u>Enfin</u>, la Directrice Générale, sur la demande d'étalement des jours de grève a répondu qu'elle ne donnerait pas de consignes dans ce sens à ses services, étant même opposée à cet étalement. Les agents ayant fait grève devant assumer leur décision !!! Si cette position est conforme aux directives du gouvernement, il n'était pas besoin d'en rajouter avec une attitude provocante... et répondre à notre courrier du 16 décembre sur le sujet aurait montré un minimum de considération pour les personnels mobilisés. Mais une fois de plus, il ne faut pas trop en demander à nos têtes « pensantes ».

# **LIGNES DIRECTRICES DE GESTION**

L'administration a affirmé qu'elle souhaitait qu'une transparence continue de s'appliquer et que c'était pour cette raison qu'ils avaient tenu à conserver l'établissement d'un tableau de mutation.

Pourtant, la nouvelle procédure proposée pour les mutations est très en deçà de la précédente Instruction Générale, SOLIDAIRES a porté la demande intersyndicale que l'IG de 2010 soit encore appliquée cette année tout en y intégrant les modifications liées à la loi de transformation de la Fonction Publique, c'est-à-dire la suppression de la compétence des CAP. Cette solution permettait de discuter ultérieurement et sereinement de ce projet aux conséquences très importantes dans la vie des agents.

L'administration a totalement refusé que l'on vote dans ce sens et nous a fait le chantage suivant :

- soit vous acceptez uniquement d'aborder les quelques modifications que l'on consent à vous faire ce jour, sur la priorité pour les parents d'enfant handicapé et le tableau de mutation pour les IP (sous-entendu : vous irez notamment vous expliquer auprès des parents d'enfants handicapés, pénalisés par votre faute et vous faites de l'obstruction !!);
- soit l'instruction présentée sera appliquée en l'état.

Après une suspension de séance et dans l'intérêt de nos collègues, nous avons alors décidé d'avancer nos revendications de manière commune sur un éventail de revendications plus large que celui voulu par la DG, incluant également la communication systématiques des avis des directeurs, le maintien du droit à renonciation, l'élargissement des périodes de saisies et le sujet des proches aidants.

Cette liste de demandes n'étant pas exhaustive, bien d'autres encore viendront en discussion sur cette instruction. Ultérieurement, nous demanderons qu'au minimum soient prises en

compte les avancées positives obtenues au niveau ministériel. Notre requête sera prise en compte sous réserve que l'administration trouve des créneaux pour rediscuter de la procédure !!!

L'attitude de la DG, qui cherchait apparemment à obtenir un départ des élues et élus au CTPM, illustre bien son mépris à l'égard des corps intermédiaires et sa volonté de ne pas rendre de comptes aux personnels, illustrant la conception particulière de nos gouvernants pour le dialogue social.

Pour les parents d'enfants porteurs de handicap, la DG proposait un copier-coller de la formulation DGFiP, mais SOLIDAIRES a demandé et obtenu que ce texte soit revu afin d'inclure l'hypothèse où des établissements existeraient mais ne soient pas en capacité d'accueillir l'enfant porteur de handicap. La formulation reprise sera la suivante :

« Les fonctionnaires dont l'enfant atteint d'un handicap nécessite des soins dans un établissement adapté, quel que soit l'âge de l'enfant :

Pour ces agents, ce critère est utilisé sous réserve que le département demandé comporte un établissement d'assistance médicale ou éducative appropriés à l'état de l'enfant permettant sa prise en charge, dès lors que la résidence actuelle ne le permet pas ».

Cette avancée bénéficiera à un nombre élevé de collègues, placés dans des situations difficiles par un déficit de structures mais aussi de places dans ces structures, et qui se retrouvent dans des situations personnelles compliquées et parfois dramatiques! Par contre, la DGCCRF n'a pas souhaité prendre en compte la priorité pour conjoint handicapé, bien que ce critère figure dans les LDG ministérielles, estimant qu'il existait déjà un grand nombre de priorités et renvoyant à une réécriture future de l'instruction. A suivre...

Pour les IP, une exception sera apportée pour l'année 2020, avec établissement d'un tableau de mutation dont la mise en œuvre « *n'exclut pas le recours à des appels à candidature sur fiche de poste en tant que de besoin* » A l'avenir, les postes seront proposés uniquement sur fiches de poste en fonction des besoins.

La DG a accepté de ne pas limiter la communication des avis des directeurs (de droit d'après les textes, mais heureusement pas systématiquement utilisés) aux seuls collègues qui en feraient la demande. Problème, la DG aura du mal à imposer aux DDI de communiquer les avis. Les conséquences néfastes de la RéATE sont infinies...

Sur les autres points évoqués, la DG a fait preuve d'une rigidité certaine.

L'administration a maintenu son refus du droit à renonciation sans justificatif, affirmant que les personnes demandant une mutation devaient assumer leur choix et que la période de saisie des demandes est désormais plus tardive et intervient désormais à la période de l'année correspondant à l'ancienne période de renonciation. Le droit à renonciation n'existera plus que lorsque les collègues pourront justifier de motifs « sérieux et imprévisibles »

De même, elle a refusé d'intégrer la priorité pour proche aidant, justifiant son refus par un critère selon elle difficile à qualifier.

Refus également de réintégrer les tableaux de mutation pour les SCN, l'administration estimant que cela se joue « entre soi » et affichant sa volonté de remettre de la concurrence entre les candidats...

Pour SOLIDAIRES, cette nouvelle instruction est une véritable régression pour la gestion des agentes et agents, avec la suppression des CAP, et la fin de la transparence dans l'établissement des tableaux de mutation et des mutations : un grand flou jeté sur les raisons retenues pour prononcer ou non une mobilité.

De plus d'autres critères positifs et figurant dans les LDG ministérielles n'ont pas été intégrées,

comme par exemple la communication des postes ouverts au tableau de mutation, la liste des postes non pourvus à l'issue des mutations amoindrissant de fait le droit des personnels.

Toutes les règles d'équité sont bafouées, et il sera dans l'intérêt des agents de demander à ce que tout refus de mutation soit justifié (non-respect de l'ordre de priorité, refus de mutation au prétexte de l'intérêt du service ...).

C'est pour toutes ces raisons que SOLIDAIRES et l'ensemble des autres OS présentes ont voté unanimement contre ce projet qui sera malgré tout appliqué, et ont voté à l'unanimité une motion proposée par SOLIDAIRES :

« Les élus au comité technique Personnels et mission demandent que la campagne 2020 de mutations se fasse sur la base de l'instruction générale 2010-01, en intégrant uniquement les dispositions rendues obligatoires par les textes dès cette année.

Pour l'examen d'autres modifications, ils exigent la tenue de groupes de travail sur les lignes directrices de gestion pour la mobilité. »

#### Calendrier de mutation pour 2020

Publication de l'instruction sur les mutations	Saisie des vœux de mutation	Publication des projets de tableau de mutation	Délai pour faire des observations et envoi de nouveaux justificatifs	Publication des tableaux de mutation	Publication de la liste des mutations proposées	Mutation et affectation
31 janvier	Du 5 au 26 février	27 mars	Entre le 27 mars et le 10 avril	23 avril	28 avril	1er septembre

### **QUESTIONS DIVERSES**

Sur le CNRP (Centre National de Réponses au Public), SOLIDAIRES a demandé pendant combien de temps les agents, qui ne rejoignent pas le CNRP à Montpellier, pourraient rester positionnés sur leur résidence actuelle ; il nous a été répondu qu'il n'y aurait pas de délai et que les personnes pourraient rester sur leur poste tant qu'elles le souhaiteraient.

De plus, SOLIDAIRES a dénoncé la fait que de l'argent soit encore donné à une entreprise privée pour concevoir une intelligence artificielle « robot digesteur » qui à terme selon nous pourrait remplacer nos collègues. Combien d'argent dépensé encore pour ce projet de l'administration alors que l'on vient d'apprendre que le point d'indice ne sera pas revalorisé jusqu'en 2022. Entre les 650.000 euros donnés dans le cadre du plan stratégique et cet argent, on est en droit de s'interroger et nous estimons que cet argent aurait été le bienvenu pour nos collègues. C'est très regrettable de voir, tout cet argent dilapidé au profit des entreprises privées chargées de concevoir un outil non opérationnel et qui malgré tout demandera encore un travail à postériori à des agents de la DGCCRF et du SICCRF pour l'adapter à nos missions.

Nous avons également dénoncé le fait que certains collègues n'ayant pu être mutés soient incités par leur hiérarchie locale à demander un poste en télétravail pour le CNRP sur la résidence qu'ils n'ont pu obtenir.

Selon nous, le timing de mise en place n'est pas adapté pour une installation des collègues pendant l'été en pleine période de congés.

SOLIDAIRES est intervenu pour demander une instruction sur la rupture conventionnelle, déjà demandée par des collègues, sans doute en rapport avec le climat au sein de la DGCCRF... La DG a indiqué être en attente des premiers échanges au SG de Bercy le 29 janvier (pour un dispositif en vigueur depuis le début de l'année, encore un beau sens de l'anticipation)!

Enfin, SOLIDAIRES est revenu sur le couac du sujet agro-alimentaire du dernier concours externe d'Inspecteurs, qui été le même que celui de l'année précédente. Cette anomalie avait pourtant été signalée en début d'épreuve par un candidat. Malgré cela, aucun sujet de secours n'a alors été distribué. SOLIDAIRES avait écrit à la DG pour demander la prise en charge des frais occasionnés aux candidates et candidats à l'occasion de la reconvocation. La DG a confirmé lors du CTPM que ce serait bien le cas, la responsabilité de l'administration étant en cause. Ah, les concours à la DGCCRF!

Encore un CT qui témoigne d'un dialogue social qui se transforme en monologue imposé et qui laisse un goût amer comme très souvent.

Si les avancées apparaissent bien maigres, le CT a été l'occasion de combattre frontalement la DG et d'affirmer les droits des personnels à participer à la rédaction des règles de gestion les concernant!

Et pour obtenir d'avantage, il faudra faire reculer le gouvernement...
pour cela le combat devra être mené collectivement
afin d'obtenir le rapport de force nécessaire!